



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POUGET  
N°2022-45**

**Objet :  
Identification d'un Elu au sein de l'atelier GEMAPI  
de la CCVH**

Date de la convocation : 01/07/2022  
Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 19

Votes	
Pour	7
Contre	2
Abstention	10

**L'an deux mille vingt-deux et le sept juillet et à dix-huit heures quinze, le** Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

BARRAL Thibaut, CUTANDA Josette, BOUBOUJAS Françoise, ALVERGNE Brice, MANDON Eric, FABRE Jean Michel ? DESCAMPS Danièle, LAFON Alain, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, BONNET Cendrine, REKKAB Claude, CLAVEL Inès

Étaient absents excusés : AUGÉ Gérard (pouvoir à Alain LAFON), BONIOL Karine, (pouvoir à BOUBOUJAS Françoise), CORIA Mathieu (pouvoir à Eric Mandon) ORTUNO Thierry (pouvoir à Inès CLAVEL), OULLIE Laurent (pouvoir à Danièle DESCAMPS), VALERO Fanny (pouvoir à Jean-Michel FABRE)

Mme Josette CUTANDA est désignée secrétaire de séance.

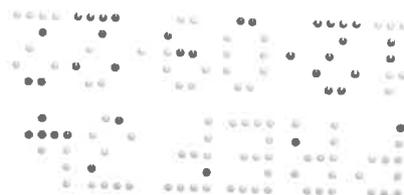
La CCVH est compétente en matière de Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour accompagner les choix relatifs à cette compétence, un atelier GEMAPI a été créé à partir de la commission cadre de vie. Cet atelier a pour mission d'échanger sur les enjeux et projets en lien avec la GEMAPI afin de formuler ensuite des propositions aux élus communautaires en bureau et en conseil.

En 2022, les services en charge de la GEMAPI vont mener un travail de définition d'une stratégie de la CCVH en matière de GEMAPI. Cette stratégie aura pour objectif d'intégrer l'ensemble des enjeux territoriaux en lien avec la GEMAPI et de définir un programme priorisant les actions à mener : travaux, études, interventions foncières, communication...

Dans cette perspective, l'atelier GEMAPI a proposé que les élus communaux soient associés à la définition de cette stratégie. Pour une meilleure organisation des ateliers, l'atelier GEMAPI a proposé que soit identifié un élu référent au sein de chaque commune.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de désigner Madame Fanny VALERO afin de représenter la commune.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE :** de désigner Madame Fanny VALERO en tant qu'élue référente de la commune, au sein de l'atelier GEMAPI de la CCVH

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.*

Fait et délibéré, séance du 7 juillet 2022

Le Maire  
Thibaut BARRAL

